

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 14 mars 2014

DÉLIBÉRATION N° CG-2014/03/14-4/04

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

79660130

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 18/03/2014

Réception Préfet : 18/03/2014

Publication RAAD : 18/03/2014

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement  
Rapporteur : JAMET Claude

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : CIBIER Christian

---

**OBJET :** Appel à projets pour l'année 2014 relatif aux actions d'insertion relevant de la nouvelle programmation du F.S.E. (fonds social européen).

Depuis la mise en place du revenu de solidarité active (R.S.A.) en 2009, le Conseil général fait du retour à l'emploi des bénéficiaires du R.S.A. un des axes forts de sa politique d'insertion. Le contexte économique actuel particulièrement difficile, notamment pour les bénéficiaires du R.S.A. encourage à une intervention des pouvoirs publics pour limiter l'exclusion durable du marché du travail des personnes qui en sont éloignées. Une évaluation menée par un cabinet extérieur au cours de l'année 2013 est venue confirmer l'approche efficace du Département en direction des bénéficiaires du R.S.A. Dans le cadre de la nouvelle programmation du F.S.E. (fonds social européen) pour les années 2014 à 2020, dont les modalités sont en cours de négociation, un appel à projets portant sur plusieurs axes de la politique d'insertion professionnelle du Département est proposé à l'ensemble des acteurs intervenant dans ce domaine. Il s'agit ici d'assurer les accompagnements spécifiques des bénéficiaires du R.S.A. généralisé, des actions d'insertion socio-professionnelles et l'évaluation des dispositifs d'insertion.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

VU le décret n° 2009-716 du 18 juin 2009 relatif aux traitements automatisés de données à caractère personnel accompagnant la mise en œuvre du revenu de solidarité active et portant diverses dispositions de coordination,

VU le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au fonds européen de développement régional, au fonds social européen, au fonds de cohésion, au fonds européen agricole pour le développement rural et au fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au fonds européen de développement régional, au fonds social européen, au fonds de cohésion et au fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil,

VU le règlement (UE) n° 1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n° 1081/2006 du Conseil,

VU la note n° 5650/SG du Premier Ministre en date du 19 avril 2013, relative à la gestion des fonds européens de la prochaine génération,

VU la note de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (D.G.E.F.P.) en date du 10 juin 2013, relative à l'architecture de gestion du fonds social européen en vue de la préparation à la prochaine période de programmation 2014-2020,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 13 février 2014, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2014,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

Article 1 : d'approuver le projet d'appel à projets pour l'année 2014 relatif aux actions d'insertion relevant de la nouvelle programmation du F.S.E., tel que joint en annexe n° 1 de la présente délibération.

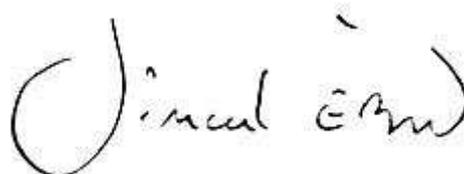
Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à lancer l'appel à projets pour l'année 2014 relatif aux actions d'insertion relevant de la nouvelle programmation du F.S.E..

Article 3 : d'approuver le projet de convention à conclure avec les organismes dont les actions seront retenues dans le cadre de l'appel à projets pour l'année 2014 relatif aux actions d'insertion relevant de la nouvelle programmation du F.S.E., tel que joint en annexe n° 2 de la présente délibération.

Article 4 : de déléguer à la Commission permanente l'approbation de chacune des conventions à signer avec les organismes dont les actions seront retenues suite à l'appel à projets pour l'année 2014 relatif aux actions d'insertion relevant de la nouvelle programmation du F.S.E..

Adopté à l'unanimité

Vincent ÉBLÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Éblé', written in a cursive style.

Président du Conseil général  
de Seine-et-Marne